

Le plan de valorisation pour la vallée de l'Argenton

Amorcé en 2007, il a pour ambition de permettre la découverte et l'animation de la vallée tout en veillant à sa préservation. Son élaboration par un bureau d'études est menée en partenariat avec la collectivité, les partenaires et acteurs concernés. La première phase – le diagnostic – a été présentée lors d'une réunion publique en juillet 2008. Les lieux remarquables ont été identifiés, afin de définir un fil conducteur pour le visiteur. La phase de proposition d'aménagement est en cours, et sera suivie par

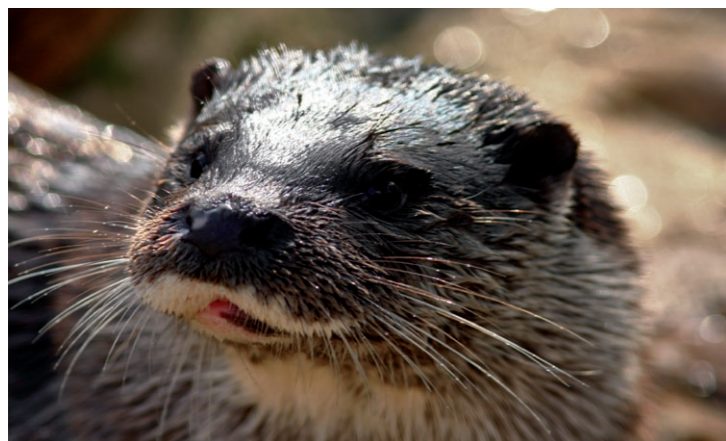
la réalisation des travaux. Le site Natura 2000, atout de développement durable pour la vallée, s'insère pleinement dans ce projet !



Réunion publique

Quelles perspectives pour 2009 ?

- au printemps, la prochaine réunion du comité de pilotage aura entre autres pour objet de valider la charte Natura 2000 et de présenter le projet de périmètre réajusté ;
- la démarche de contractualisation sera poursuivie auprès des ayants droit, notamment dans les secteurs de coteaux en voie d'embroussaillage ;
- en parallèle, l'animateur poursuivra la sensibilisation des personnes concernées à la possibilité d'adhésion à la charte Natura 2000 (réunions d'information, etc.) ;
- les suivis biologiques seront maintenus sur les espèces emblématiques comme la Gagée de Bohème, la Loutre, la Laineuse...
- après l'approbation du Document d'Objectifs, le préfet convoquera les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité. S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le préfet assurera la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et suivra la mise en œuvre du Document d'Objectifs pour une durée de trois ans.



Lutra lutra - Loutre d'Europe

BIOTOPE Alan Tily

Agence Loire Bretagne
Immeuble le Concorde
1, rue Charles Lindbergh
44346 Bouguenais cedex

Téléphone : 02 40 05 32 30
Télécopie : 02 40 05 37 10

Courriel : atily@biotope.fr



La Société BIOTOPE a été choisie, suite à un appel d'offres, comme structure animatrice pour faire vivre le Document d'Objectifs et aider à la mise en œuvre des actions de gestion.

N'hésitez pas à contacter David Richin, chargé de mission de la société BIOTOPE.

Crédit photo : Biotope



Lettre d'information n° 3 - Décembre 2008 Vallée de l'Argenton

Sommaire

- Édito : les contrats, ça continue
- Page 2 Une nouveauté : la charte Natura 2000
- Page 3 La finalisation des inventaires
- Page 4 Le plan de valorisation pour la vallée de l'Argenton
Quelles perspectives pour 2009 ?



Les contrats : ça continue !

5 contrats sont engagés sur le site Natura 2000 (propriétés de MM. Lindner, Jacques et Marguerie, ainsi que des mairies de Massais et d'Argenton-les-Vallées). Tous visent à lutter contre l'embroussaillage des coteaux par des méthodes mécaniques.

La réouverture des coteaux constitue le principal objectif sur le site ; c'est pourquoi une nouvelle carte recensant les secteurs les plus embroussaillés a été établie afin d'identifier leurs propriétaires. Ils ont été sollicités en priorité pour la signature de contrats Natura 2000.

À ce propos, une permanence s'est tenue le 12 décembre 2008 ; ce type de démarche est appelé à être renouvelé dans le futur.

Enfin, un contrat est en cours de rédaction avec la communauté de communes de l'Argentonnois, propriétaire d'une parcelle sur la commune d'Argenton-les-Vallées. Il sera le premier engagé dans la gestion des rives de l'Argenton, en plus de celle des coteaux adjacents. En effet, le dispositif des contrats restauration entretien (CRE), spécifique aux rivières, est arrivé (temporairement) à terme.

Édito

Plus de 2 années se sont écoulées depuis la parution du deuxième infosite... Il était donc temps de donner des nouvelles des actions menées dans la vallée de l'Argenton ! Plusieurs raisons expliquent ce silence relatif : tout d'abord, le cadre législatif de la mise en place des contrats Natura 2000 a été précisé ; dans l'attente, il n'était pas envisageable d'engager de nouveaux contrats. Ensuite, un tout nouvel outil de gestion a été créé en 2005 par la loi DTR, dont les modalités pratiques ont été connues courant 2007 : il s'agit de la charte Natura 2000, principal sujet du comité de pilotage du 5 mai 2008 (avec le projet de révision du périmètre). Ce troisième infosite a donc notamment vocation à mieux vous faire connaître les principes généraux de ce véritable « label », ainsi que le document issu des groupes de travail menés en juin 2008. Celui-ci devrait être validé lors du prochain comité de pilotage. Contrat et charte : 2 instruments complémentaires et indispensables à la gestion du site Natura 2000 ! Enfin, les inventaires naturalistes viennent de s'achever cet été ; voici donc l'occasion de partager quelques uns de leurs résultats avec vous, et d'évoquer les perspectives futures.

Bonne lecture !
L'équipe de Biotope



Un deuxième outil fondamental pour la gestion du site

Une nouveauté : la charte Natura 2000

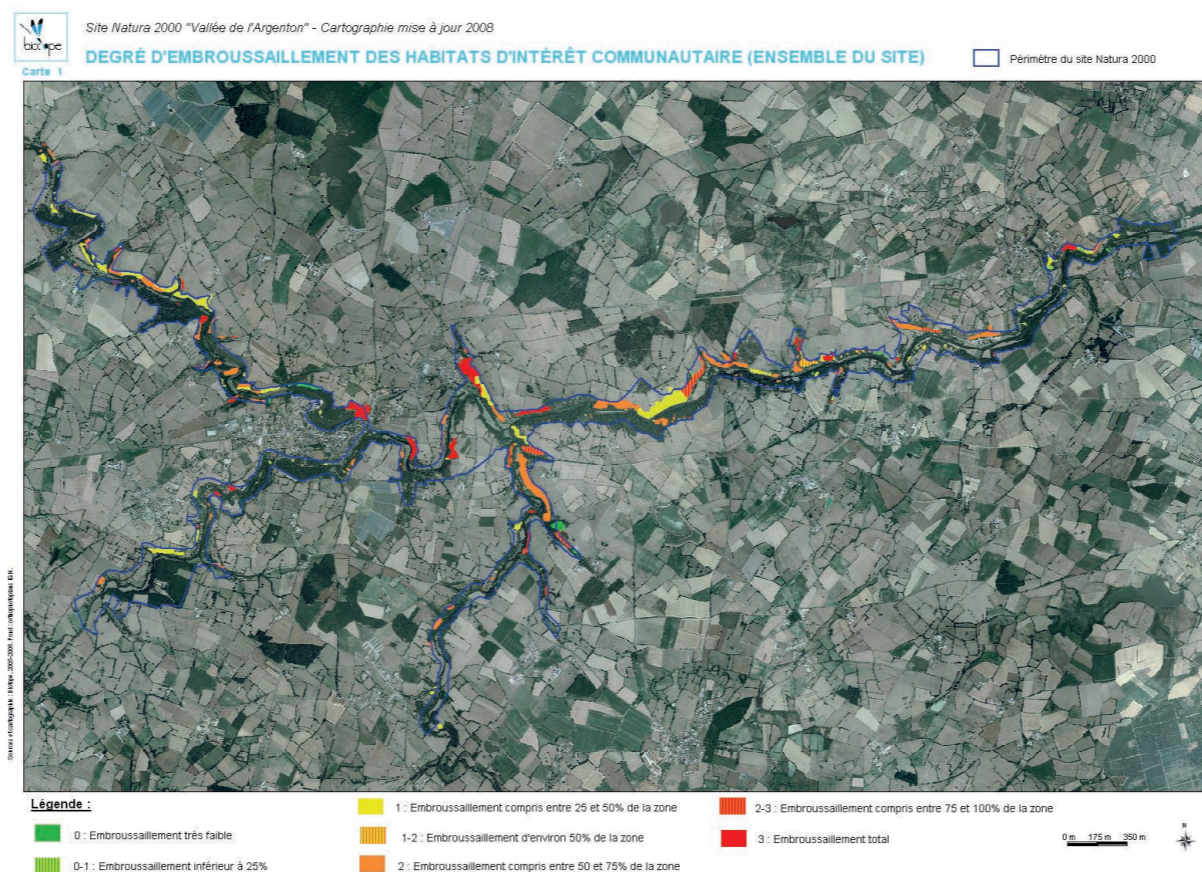
Un nouvel outil de gestion est venu s'ajouter aux contrats Natura 2000 existants : la charte Natura 2000. Elle vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Les grands principes

- des recommandations et engagements sont listés : de portée générale, par grand type d'habitat et par activité. Ils n'impliquent pas de surcoût de gestion et ne sont donc pas rémunérés ;
- la durée d'adhésion est de 5 ans ;
- l'adhérent choisit d'engager tout ou partie de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale ;
- tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer : le propriétaire adhère à l'ensemble des engagements concernant les parcelles qu'il a choisies ; le mandataire souscrit uniquement aux engagements correspondant aux droits dont il dispose. Une adhésion concertée entre propriétaire et mandataire est recherchée.

Quels avantages pour les propriétaires ?

- possibilité d'accéder aux garanties de gestion durable et donc à des aides publiques ;
- exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (une fois le site désigné par arrêté ministériel et doté d'un Document d'Objectifs complet approuvé par arrêté préfectoral), et des 3/4 des droits de mutation pour certaines successions et donations.



La finalisation des inventaires

Depuis 2005, la cartographie des habitats et des espèces qui avaient justifié la désignation du site Natura 2000 a été complétée. Cette phase a été finalisée durant l'été 2008 par des prospections complémentaires sur de nouveaux secteurs proposés dans le cadre du réajustement du périmètre officiel, qui sera débattu

en 2009. Ces modifications du pourtour, mineures, visent à « coller » au plus près des gorges de l'Argenton et à intégrer le moins possible de plateau (seulement des secteurs de landes et fourrés). Toutefois, certaines espèces particulièrement emblématiques continueront à être suivies.

La Loutre, un hôte discret... mais bien présent !

La Loutre figure parmi les espèces à l'origine de la désignation du site Natura 2000. Au printemps 2006, une descente de l'Argenton en canoë a été organisée afin de collecter de nouvelles données sur la faune et la flore. Cette opération a ainsi permis de confirmer la présence de l'espèce, grâce à la découverte d'épreintes (crottes à l'odeur caractéristique, comprenant souvent des restes non digérés : écailles, arêtes, os...) bien en évidence sur des rochers au milieu de la rivière. Un signe encourageant !



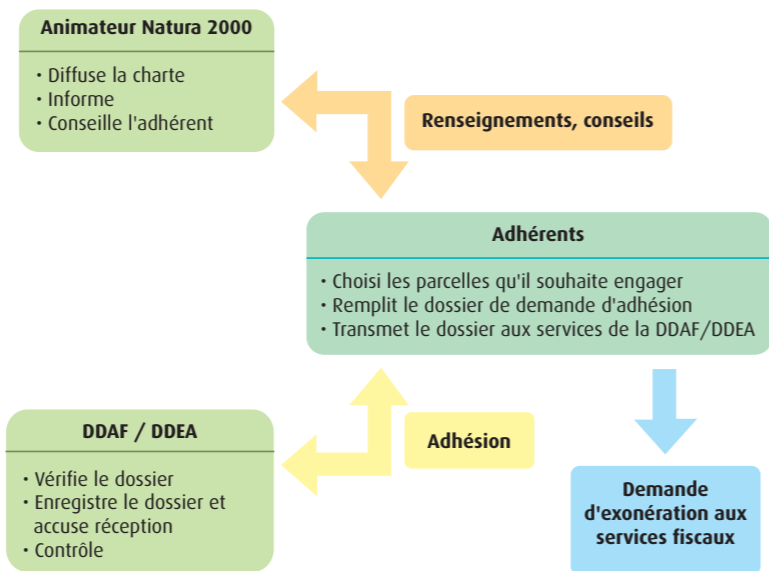
Epreinte de Loutre



La charte de la Vallée de l'Argenton en 7 fiches

Suite à la réunion des groupes de travail le 10 juin 2008, la charte Natura 2000 intègre des engagements et recommandations déclinés en 7 fiches :

- 1 fiche de portée générale (signée par tout adhérent) ;
- 5 fiches propres à chaque type de milieu : milieux aquatiques et humides (rivières, mares) ; milieux forestiers et haies ; milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, prairies, fourrés et landes) ; milieux rocheux ; milieux bâtis ;
- 1 pour les activités pratiquées sur le site (autres que la gestion agropastorale) : chasse ; pêche ; randonnée ; canoë-kayak ; escalade ; trial.



Représentation schématique de l'adhésion à la charte (d'après Guide régional de la charte Natura 2000 Pays de la Loire)

Mission : Laineuse



La Laineuse du Prunellier est un papillon nocturne également à l'origine de la désignation du site Natura 2000. Elle a bénéficié en 2008 d'une étude détaillée, menée en deux temps : avril pour la détection des chenilles, et octobre pour les adultes. Un nid d'une soixantaine de chenilles a ainsi été découvert dans un Prunellier ; aucun adulte n'a été détecté, peut-être en raison de températures très douces pour la saison. Les fourrés de Prunellier installés à mi-pente et exposés au sud, ou en position de crête et connectés au réseau bocager du plateau, semblent se révéler les plus intéressants pour l'espèce et doivent donc être conservés en priorité.



Eriogaster catax
Laineuse du Prunellier